



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[18 FÉVRIER 2026]

MANIFESTATION UGVC À LA DISTILLERIE DES MOISANS

250 viticulteurs se sont mobilisés ce jour devant la distillerie des Moisans à l'appel de l'UGVC pour rappeler les lignes rouges édictées au mois de juillet 2025 à savoir : le respect des contrats et le maintien des prix.

Par cette mobilisation, l'UGVC rappelle avec force qu'un contrat signé engage les deux parties et qu'aucune stratégie économique, aussi conjoncturelle soit-elle, ne saurait justifier le non-respect de la parole donnée. Le respect des contrats est une condition indispensable à la pérennité de la filière Cognac et à la survie de ses producteurs.

Alors que les viticulteurs encaissent de plein fouet la crise, la viticulture a pris ses responsabilités depuis le début de la crise, mais l'UGVC n'acceptera pas que le viticulteur soit la variable d'ajustement de la crise.

Il est temps que les grands appels à l'unité de la filière se traduisent par des actes concrets afin de sécuriser les 4 400 viticulteurs.

Les revendications de l'UGVC sont claires :

- le **respect immédiat des obligations d'achat** prévues contractuellement ;
- le **maintien des prix** ;
- la **sécurisation des relations commerciales** entre viticulteurs et maisons de négoce ;
- la reconnaissance du rôle essentiel des producteurs dans la chaîne de valeur du Cognac ;
- le rétablissement d'un **climat de confiance et de responsabilité** au sein de la filière.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE [18/02/2026]

UNION GÉNÉRALE DES VITICULTEURS POUR L'AOC COGNAC
27 ROUTE DE LA GRUE – 16130 GENSAC-LA-PALLUE

[WWW.UGVC.FR]



La distillerie des Moisans n'avait pas donné suite à l'engagement pris devant les responsables de l'UGVC, lors d'une rencontre organisée début novembre, de trouver des compromis avec les viticulteurs concernés.

Certains d'entre eux ont livré les vins au mois de novembre et n'ont toujours pas été payés ce qui est inacceptable. C'est la raison qui a déclenché cette manifestation.

Après une rencontre ce jour avec la direction et les propriétaires de la distillerie, l'UGVC prend note des avancées annoncées par le Directeur des Moisans à savoir : le règlement des sommes dues au plus tard fin avril, en trois tranches mensuelles, et un travail devant aboutir, au mois de juin, sur les contrats. L'UGVC restera vigilante sur le respect des obligations de la distillerie envers les viticulteurs.

L'UGVC défend le respect des engagements quel que soit l'opérateur et entamera toutes les démarches et actions pour y parvenir.

L'UGVC en appelle aux élus et à l'État afin de tout mettre en œuvre pour que les droits des viticulteurs ne soient pas bafoués venant mettre en danger à terme l'ensemble de l'écosystème régional.

L'UGVC restera pleinement mobilisée et se réserve le droit de poursuivre toute action syndicale nécessaire tant que les engagements contractuels ne seront pas respectés.

CONTACT PRESSE :
Service Communication UGVC : 07 64 41 78 68

COMMUNIQUÉ DE PRESSE [18/02/2026]

UNION GÉNÉRALE DES VITICULTEURS POUR L'AOC COGNAC
27 ROUTE DE LA GRUE – 16130 GENSAC-LA-PALLUE

[WWW.UGVC.FR]